

Confidentiel

Télégramme (ch)

Berne, le 26 juin 1975

Ambasuisse

Bruxelles

Cologne

Copenhague

Dublin

La Haye

Londres

Luxembourg

Paris

Rome

Oslo

Stockholm

Vienne

Ottawa

Tokio

Washington

Swissmiss

Bruxelles

Delsoecd

Paris

Consulat suisse

Francfort

Consulat suisse

New York

Du DFD. Le 26 mai dernier, le Commerce, en accord avec la Banque nationale, le Département politique et le Département des finances, vous a adressé des premières directives concernant l'association éventuelle du franc suisse au serpent monétaire européen. L'usage que vous en avez fait et les informations et les commentaires que vous avez transmis à cet égard ont été vivement appréciés par les administrations intéressées.

- 2 -

Toutefois divers éléments nouveaux sont intervenus depuis la date précitée, qui ont provoqué une cristallisation de la situation. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé le Département des finances de vous donner en liaison avec la Banque nationale, le Commerce et le Département politique l'état actuel de la question et de vous communiquer de nouvelles directives, qui confirment et mettent à jour les premières et demandent à un certain nombre de missions nommément désignées de porter à la connaissance des autorités du pays où elles sont accréditées la position du Conseil fédéral concernant la participation du franc suisse au serpent.

Etat de la question

Trois éléments nouveaux ont conduit à une cristallisation de la situation; à savoir la votation du 3 juin, la prise de position des partenaires de la France concernant les amendements dont elle voulait assortir la rentrée du franc français dans le serpent et le passage de la question de l'association du franc suisse du plan technique des gouverneurs des banques centrales au plan politique des ministres des finances.

- a) L'issue favorable de la votation fédérale du 3 juin concernant la prolongation de l'arrêté sur la sauvegarde de la monnaie a levé la principale hypothèque qui, de l'avis des experts des banques centrales, pesait encore sur l'association du franc suisse. Cette prorogation permettra de maintenir en vigueur, voire de renforcer en cas de besoin, les mesures prises pour enrayer les afflux de capitaux étrangers.
- b) Le ministre Fourcade, en s'accommodant le 16 juin à Luxembourg, lors de la réunion des ministres des finances de la CEE, de la réponse dans l'ensemble peu favorable de ses collègues à ses propositions d'amendement (accord sur la prolongation du financement des interventions pour un montant limité, promesse d'étude de la répartition des charges des interventions, rejet de la proposition, particulièrement importante pour la France, d'instaurer un niveau communautaire du dollar), a confirmé la volonté

absolue de la France de réintégrer le serpent. La décision du gouvernement français est généralement attendue pour ces prochains jours.

- c) Les objections que le ministre Fourcade a élevées lors de cette réunion à l'encontre de l'association du franc suisse, les réactions vigoureuses que cette manoeuvre a suscitées chez les ministres allemand et néerlandais et la décision de rediscuter du franc suisse à l'occasion de la légalisation de la rentrée du franc français lors du Conseil du 10 juillet ont transformé la question du franc en enjeu politique. La réunion du 10 aura sans doute une importance cruciale pour notre association au serpent. Si elle n'est pas admise alors, tout au moins quant à son principe, elle pourrait être longtemps tenue en échec par la France, qui retrouvera toute son influence lorsqu'elle sera redevenue un membre à part entière du serpent.

Il semble que nous pourrions compter le 10 juillet sur la ténacité des Pays-Bas et sur un **ferme appui** de l'Allemagne, qui n'est toutefois pas prête à risquer un affrontement politique majeur avec la France sur la question du franc suisse. Les autres membres du serpent ne se sont pas engagés à fond, mais il est à prévoir que la Belgique se portera en cas de besoin aux côtés de la France.

Le ministre français des finances a tenu à informer les autorités suisses, par l'intermédiaire de notre ambassade à Paris, de la position que son ministre avait adoptée à Luxembourg. Il s'était déclaré défavorable à l'association du franc suisse parce qu'il était à craindre qu'il fasse monter le serpent, ce qui causerait des problèmes aux participants à monnaie faible et mettrait en cause l'objectif communautaire du mécanisme, à savoir le ralliement des autres monnaies de la CEE. L'admission de monnaies européennes non communautaires était certes souhaitable, mais c'était un objectif secondaire. Si la Suisse voulait entrer dans le serpent, il faudrait d'ailleurs qu'elle accepte

un minimum de discipline communautaire, au moins sur les entrées de capitaux et sur les problèmes fiscaux. Selon le Ministère français des finances, "les Allemands semblaient être plus attachés à l'entrée de la Suisse que la Suisse ne le paraît elle-même".

Directives

1.) Afin que sa position ne fasse aucun doute le 10 juillet, le Conseil fédéral a décidé de confirmer, par l'entremise de ses Ambassades dans les pays du serpent, son intérêt pour une participation du franc suisse à ce mécanisme, l'examen définitif des modalités demeurant réservé.

Le Conseil fédéral le fait parce qu'il est convaincu que, dans la situation d'instabilité actuelle, l'élargissement d'une zone de stabilité monétaire en Europe représente un intérêt économique et politique commun et qu'elle est aussi une des conditions implicites du bon fonctionnement de l'Accord de libre-échange. Il ne s'agit donc pas d'un intérêt unilatéral de la Suisse. La stabilisation du cours du franc suisse est une affaire qui est également dans l'intérêt des pays européens puisque -- comme on l'a vu dans le passé -- l'instabilité d'une monnaie a souvent déclenché des mouvements qui ont provoqué l'instabilité d'autres monnaies. La stabilité des monnaies unies dans le serpent est de nature à décourager la spéculation entre monnaies européennes. C'est pourquoi le Conseil fédéral attache de l'importance à ce que cette confirmation de son intérêt à une association du franc soit strictement limitée à une "communication informative" et ne soit pas présentée comme une démarche, qui le ferait apparaître comme demandeur. Il est bien clair, par ailleurs, que le Conseil fédéral ne fera une demande formelle que lorsqu'il apparaîtra que ses vues sont partagées et que sa demande sera favorablement reçue.

Cette confirmation lui paraît opportune pour éviter que les pays qui voudront plaider pour l'association du franc suisse puissent craindre de s'engager à découvert. En l'absence d'une marque d'intérêt de la part de la Suisse, les efforts de l'Allemagne pour promouvoir l'entrée du franc suisse risqueraient d'ailleurs d'être imputés à une prétendue stratégie du mark.

- 5 -

La "communication informative" que l'Ambassadeur ou l'un de ses proches collaborateurs fera l'un de ces prochains jours à son interlocuteur habituel au ministère des affaires étrangères ou au ministère des finances, incombe aux Ambassades de Suisse en Belgique, au Danemark, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Notre Ambassade en Allemagne, qui a déjà agi à notre demande dans le sens des présentes directives, pourra se borner à renseigner ses interlocuteurs sur l'action entreprise dans les autres capitales. Notre Ambassade en France recevra des instructions séparées. Des instructions séparées seront adressées également à la Mission près des CEE, par le canal du bureau de l'intégration, au sujet des aspects communautaires. Nos Ambassades dans les autres pays de la communauté, en Norvège, en Suède et en Autriche, informeront les autorités de leurs pays de résidence de la communication faite aux pays du serpent. Les autres destinataires de ce télégramme pourront en faire état en tant que de besoin dans leurs entretiens.

2) A l'occasion de cette communication vous pourrez mettre en doute les objections françaises sur la base des directives du 26 mai et des arguments qui vous seront donnés ci-après:

a) Situation du franc suisse

- Il est abusif de mettre en évidence la prétendue situation particulière du franc suisse. Comme on l'a relevé dans les directives du 26 mai, d'autres monnaies participant au serpent sont par moment soumises à des poussées spéculatives.
- Etant donné les difficultés éprouvées par son industrie d'exportation, qui a subi un fléchissement de 14% en termes réels durant les cinq premiers mois de cette année, la Suisse doit continuer, qu'elle soit ou non dans le serpent, de lutter résolument contre toute spéculation sur le franc.

- La votation du 8 juin donne aux autorités non seulement le moyen mais encore le mandat impératif de maintenir, voire de renforcer en cas de besoin, les mesures visant à enrayer les afflux de capitaux.
- La participation du franc suisse, comme celle de toutes les monnaies du serpent se fonderait sur des taux stables mais ajustables. Cette ajustabilité des taux constitue une protection suffisante pour les autres participants. Inversement du côté suisse, on ne se risquerait pas à une association au serpent si l'on n'avait pas la conviction que le franc suisse, du fait de sa forte appréciation au cours des derniers mois, n'est en tout cas pas sous-évalué par rapport aux autres monnaies participant au mécanisme.

b) Objections de caractère communautaire

- Il n'existait à l'origine aucune incompatibilité entre l'objectif communautaire et l'association de monnaies tierces, puisqu'en 1973 la Suisse avait été invitée à s'associer au flottement concerté. C'était alors l'impression que le franc était sous-évalué par rapport au mark (cours à 120 !) qui avait incité les autorités suisses à tenir leur monnaie en dehors du serpent.
- La discipline d'un système de cours stables mais ajustables amènerait les autorités suisses à maintenir leur monnaie dans la ligne du mark; par conséquent l'entrée du franc suisse ne compliquerait pas la réintégration des monnaies de la communauté, pour autant que leur rentrée s'opère à un cours réaliste.

-- 7 --

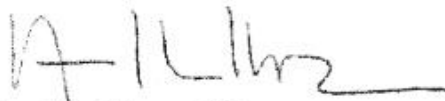
-- Il faudrait aussi relever que sur le plan de la procédure, nous estimons devoir traiter avec l'ensemble des pays auxquels incombent la décision et non de façon bilatérale avec certains d'entre eux.

d) Question des préalables non monétaires

Comme le précisaient les directives du 26 mai, les négociations sur l'association du franc suisse doivent trouver leur équilibre sur le plan monétaire. Nous rejetons tout préalable ou condition de caractère non monétaire que les pays du serpent pourraient nous imposer. L'équilibre précité se trouve virtuellement réalisé dans le cadre des discussions entre experts des banques centrales. Nous avons la conviction que l'élargissement du bloc monétaire européen est également utile à tous les pays intéressés. Il ne faut pas sousestimer l'avantage qu'auraient les pays du serpent à stabiliser leurs relations de change avec l'une des principales places financières du monde.

D'avance nous vous remercions de l'appui que vous saurez nous apporter dans cette affaire qu'il convient, avec toute la discrétion voulue, de suivre de près afin qu'il soit possible de faire en temps utile le point des positions respectives des différents pays.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES


G.-A. Chevallaz